



Préavis municipal N° 10/2023 :

Réfection des infrastructures communales à Chanéaz : réfection de la chaussée, aménagements routiers (route du Village, route de Prahins)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM. Arthur Bovey, Charles-Nicolas Jatton et Olivier Freymond rapporteur s'est réunie le jeudi 30 novembre 2023 en présence de M Pascal Arbenz en charge du dossier.

M. Arbenz nous a présenté le dossier et a répondu à toutes nos questions.

Le revêtement de la chaussée est cassant et fissuré. Il doit être refait mais heureusement sans toucher à la fondation de la route.

L'aménagement des trottoirs améliorera la sécurité des piétons et les arrêts de bus seront modifiés pour correspondre aux normes actuelles.

Les collecteurs d'eaux claires et eaux usées ont été contrôlés et ne seront pas touchés par ce chantier. Il en va de même pour les conduites d'eau potable

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis No 10/2023 tel que présenté.

Neyruz, le 13 décembre 2023

Arthur Bovey

Charles-Nicolas Jatton

Olivier Freymond (rapporteur)

Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.